

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE et DU
MOUVEMENT COOPÉRATIVE

Correspondance

Doc
(11)

(page
88)

26/3/1987

Kigali, le 26/3/1987

N° 1363 /15.17

Confidentiel

Note à Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
K I G A L I.

Objet: Attributions du
marché des
travaux supplémen-
taires au Stade de
REMERA.

Monsieur le Ministre,

Comme convenu au cours de l'entretien télé-
phonique que vous avez bien voulu m'accorder Mardi le 24 Février
1987, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai dirigé une réunion
de concertation entre les représentants des départements direc-
tement concernés en vue d'examiner les problèmes évoqués au cours
dudit entretien à savoir : l'attribution définitive du marché
de l'avenant relatif à la plastification de la piste d'athlétis-
me, des aires de saut et de lancer, mode d'acquisition des équi-
pements qui seront fournis par la Partie Chinoise.

Au cours de cette réunion, le problème de gestion et d'admini-
stration de ce complexe sportif a été évoqué mais a été aussitôt
reporté au mois d'Avril prochain lors que les éléments néces-
saires pour le traiter seront réunis.

La réunion s'est déroulée sur le Chantier à REMERA.

Participaient à la réunion:

- Messieurs: - MUGEMA Romuald, Secrétaire Général au MIJEUCOOP;
- MUHATURUKUNDO Norbert, Directeur Général des Sports
et Loisirs au MIJEUCOOP;
- KABUTO Etienne, Directeur Général de la Coopération
Economique, Technique et Financière au MINAFFET;

.../...

- NTAMITONDERO Alphonse, Directeur Général Préparation, Financement, Contrôle et Evaluation des Projets au MINIPLAN;
- NTAGANDA Claver, Chef de Bureau dette Publique Extérieure au MINIFINECO;
- HABIMANA Tassien, Hôtelière Attaché au Service Promotion et Organisation à l'O.R.T.P.N.;
- GAKWANDI Jean Baptiste, Fonctionnaire-Dirigeant du Projet Stade National, Secrétaire d'Administration au MINITRAPE;
- KABERA Guy, Chef de Bureau Evaluation et Contrôle au MIJEUCOOP chargé du suivi du Projet.

S'agissant du point relatif à la plastification de la piste d'athlétisme et des aires de saut et lancer, les participants ont étudié minutieusement le document de demande de marché présenté par la Société Française "Sport Equipement International" (SEI), dans sa lettre n° REF. SEI 481.86/EM du 21 Octobre 1986 adressée au Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif ont fait une analyse comparative avec le devis global présenté par la partie Chinoise.

Il a été constaté ce qui suit:

1. La surface à couvrir diffère entre les deux parties.
La Société Française propose de couvrir une surface de 5.860 m² à l'intérieur du Stade tandis que la partie Chinoise retient 8.000 m².
Cette dernière comprend en plus des espaces à l'intérieur du Stade principal la plastification du terrain Omnisport de Basketball, Volleyball, Tennis et Handball.
Grâce à cette plastification, ce terrain acquiert les spécificités et les qualités internationales de haute compétition.
2. L'offre de la partie Française est incomplète dans la mesure où elle se déclare prête à poser uniquement le revêtement synthétique tandis que les travaux préparatoires qu'elle n'a pas chiffrée devraient être exécutés par une autre société. Il s'agit essentiellement de la pose d'un enrobé bitumineux de bonne qualité et d'autre prestation d'un entrepreneur local qui ne sont pas incluses dans le devis présenté par la dite société comme il ressort dans la note intitulée la réalisation des pistes d'athlétisme à l'étranger en annexe.

Ces prestations porteraient sur:

- La prise en charge par la Société locale d'un géomètre qui devrait intervenir au moment de la pose des enrobés bitumineux
- La prise en charge par la Société locale du personnel de cette société Française (4 personnes) pendant la durée d'exécution des travaux estimée environ à un mois. Il s'agit de son déplacement hébergement, nourriture et toutes les dépenses locales.
- La fourniture pendant la durée des travaux d'un élévateur permettant de lever 2 Tonnes à 3 mètres avec chauffeur et d'un dumper Hydroskip d'une capacité de 800l ou éventuellement un chargeur sur pied avec godet étanche avec chauffeur.
- La fourniture par la Société locale d'énergie électrique nécessaire à la marche du malaxeur d'une puissance de 32 KWA 220/380 V triphasé.
- La Société locale devrait également assurer les services d'autorisations d'importation temporelle du matériel de la dite Société, assurer le déchargement des containers et le transport sur le site, faire toutes les formalités administratives en général (droit de douane, taxes et commissions etc...), assurer à la fin du Chantier le retour et l'embarquement du container.

Il convient de noter que cette société locale devrait évaluer le coût de ces prestations et dégager sa marge bénéficiaire. Ce compte se chiffre à des millions supplémentaire à l'offre Française.

3. La réunion s'est heurté aux problèmes généraux des offres chinoise qui donnent pas les descriptifs nécessaires pour une comparaison systématique des tâches à accomplir et des coûts y afférents.

4. La comparaison des prix au mètre carré faite à la base des données disponibles montre que pour la partie Chinoise le prix se chiffre à 8.500 FRW/m² tout compris (fourniture main d'oeuvre etc...), tandis que pour la société Française le prix au m² est de l'ordre de 7.245F/m² sans qu'il soit inclus le coût des prestations énumérées au point 2 ci-dessus.

Les participants à la réunion ont conclu que sur cet aspect la partie Française est trop chère.

5. Les négociations avec la partie Chinoise sont très avancées car d'une part il y a déjà accord de principe pour la réalisation des travaux de plastification et d'autre part la partie Chinoise a marqué son accord pour l'augmentation du crédit de 1978 pour un montant de 2.300.000 Yuans RMB. Comme il ressort des correspondances échangées avec le MINAFFET.

L'offre Française est une soumission volante d'une entreprise incon- nue au Rwanda. Si elle est retenue on devrait commencer les négo- ciations qui risqueraient d'être longues et infructueuses. Le taux d'intérêt très contraignant de 7,40% pour une durée de 2 à 3 ans,

Cet élément plaide au rejet pure et simple de l'offre de cette entreprise. Le crédit Chinois étant de la plus favorable.

6. En conclusion sur ce point relatif à la plastification de la piste d'athlétisme, les participants trouvent qu'il n'est pas d'intérêt de présenter l'alternative de proposer cette Société Française pour l'exécution de la pose d'un revêtement synthétique au Stade de REMERA.

Cette conclusion est motivée aussi par le souci de préserver l'esprit de confiance réciproque entre la partie Rwandaise et la partie Chinoise bénéficiaire de l'exécution de l'ensemble des travaux.

Par ailleurs, pour ne pas risquer un retard éventuel dans l'achèvement des travaux indispensables pour la célébration du 25e Anniversaire de notre Indépendance, il serait prudent de ne pas créer des difficultés à la partie Chinoise.

Néanmoins et compte tenu des prix des offres qui précédent ce travail de plastification est très coûteux. C'est pourquoi la réunion a maintenu la position de suggérer au MINAFFET de continuer les négociations avec la partie Chinoise en vue d'une réduction sensible du coût de cet avenant.

Etant donné que la Partie Rwandaise ne dispose pas des détails sur ledit avenant pour indiquer les points qui peuvent subir des compressions, les négociations ne seront pas aisées et il faudra recourir sur une certaine pression psychologique et en usant la compréhension mutuelle entre nos deux Pays. Le talent diploma- tique du MINAFFET devra jouer son rôle éminent.

.../...

Concernant le point relatif à l'examen des équipements à fournir par la partie Chinoise et dans le cadre du principe des avantages réciproques et de la valorisation de nos matériaux locaux, pronée par le Chef de l'Etat, les participants ont émis le souhait de demander à la partie Chinoise de fabriquer ces meubles sur place à base des matériaux locaux.

Quant au 3^o point examiné, la réunion a jugé pertinente l'étude de la gestion future de ce nouveau complexe sportif. Elle a pris connaissance des propositions et suggestions faites par départements directement concernés à savoir le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif. Elle a été informée de l'accord de principe de cogestion avec la partie Chinoise tel qu'il ressort du compte rendu de la 1^{ère} réunion de la Commission Technique Mixte Sino-Rwandaise tenue à Kigali en Octobre 1985.

La réunion a recommandé au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif et au Ministère des Travaux Publics et de l'Energie par l'intermédiaire du Fonctionnaire-Dirigeant et du Fonctionnaire de liaison d'apporter pour la réunion projetée en Avril 1987 un document de travail contenant les éléments du contrat à proposer à la partie Chinoise. Les termes de ce contrat pourrait s'inspirer des autres contrats déjà en vigueur à l'instar de la Société Mixte Rwando-Chinoise des Travaux Publics (SOMITRAP) et de la Société pour la Promotion du riz (SOPRORIZ).

.../...

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

C. P. I. à :

● Son Excellence Monsieur le
Président de la République
Rwandaise

K I G A L I.

● Monsieur le Ministre des Travaux
Publics et de l'Energie

K I G A L I.

● Monsieur le Ministre du Plan

K I G A L I.

● Monsieur le Ministre des Finances
et de l'Economie

K I G A L I.

✓ ● Monsieur le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif

K I G A L I.

● Monsieur le Directeur de l'O.R.T.P.N.

K I G A L I.

Le Président de la Réunion
MUGEMA Romuald
Secrétaire Général au
MIJEUCOOP.



REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le 19/03/1987

N° 1207/15.17

cl

Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
K I G A L I

Objet: Gestion du Complexe
Sportif de REMERA.

Monsieur le Ministre des Finances
et de l'Economie
K I G A L I

Monsieur le Ministre du Plan
K I G A L I

Monsieur le Ministre des Travaux
Publics et de l'Energie
K I G A L I

Monsieur le Directeur de l'Office
Rwandais d'Information
K I G A L I

Monsieur le Directeur de l'Office Rwandais
du Tourisme et des Parcs Nationaux
K I G A L I

Monsieur le Ministre,

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la coopération entre le
Rwanda et la Chine, la remise officielle du Stade National et du bâtiment
de logement des Sportifs en construction à REMERA est prévue au courant
de l'année 1988.

.../...

A cet effet, j'ai l'honneur d'inviter votre Département à une réunion de concertation qui aura lieu Lundi 30 Mars 1987 à 8H00 dans la salle de réunion du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif.

L'ordre du jour portera sur les points suivants :

- Le mode de gestion et d'administration de ce Complexe Sportif;
- La recherche du fonds de roulement ainsi que le matériel et équipement devant être fournis par la partie Rwandaise.

Vu l'importance de cette réunion, il serait souhaitable que vous vous fassiez représenter par un fonctionnaire ayant au moins le grade de Directeur ou alors par un agent ayant suivi de très près l'évolution de ce dossier.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma franche collaboration.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col BEM.

MUGEMA ~~Augustin~~

C.P.I.à:

- Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise

K I G A L I



[Handwritten signature]